

**Monsieur Fernand Etgen**  
**Président de la Chambre des Députés**

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2020



REÇU  
Par Alff Christian , 14:48, 01/07/2020

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame le Ministre de la Justice concernant les délais de fixation des affaires devant le tribunal administratif pour plaidoiries.

Depuis quelque temps et ce même avant la crise sanitaire actuelle, les affaires instruites devant certaines chambres du tribunal administratif et prêtes à être plaidées sont fixées pour plaidoiries à plus d'une année.

Le président du tribunal administratif a d'ailleurs soulevé les problèmes auxquels sa juridiction doit faire face à maintes reprises.

C'est ainsi que j'aimerais poser les questions suivantes à Madame le Ministre :

- Madame le Ministre peut-elle confirmer ces informations et nous renseigner sur la moyenne des délais de fixation des affaires pour plaidoiries pour les années judiciaires 2015 à 2020 et pour les différentes chambres du tribunal administratif (par matière) ?
- Quelles sont les causes de ces longs délais qui doivent être considérés comme déraisonnables et qui existaient déjà avant la crise sanitaire actuelle ?
- Quelles mesures sont envisagées pour réduire les délais de fixation à des proportions acceptables ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération parfaite.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Spautz', written in a cursive style.

Marc Spautz  
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff  
Service des séances plénières et  
secrétariat général  
Tél : 466.966.223  
Fax : 466.966.210  
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
Luxembourg

Luxembourg, le 01 juillet 2020

Objet : Question parlementaire n° 2463 du 01.07.2020 de Monsieur le Député Marc Spautz - Délais de fixation des affaires devant le tribunal administratif pour plaidoiries

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés